

**MAIRIE DE BREZIERIS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021**  
**SALLE MULTI - ACTIVITES**

**PRESENTS :**

Rolland ARNAUD, Cécile RODOSSIO, Nathalie TREMOUILLOUX, Marion LACROIX, Alexander PHILIP, Sébastien BARISONE, Dominique DUBOIS, Rémy ARNAUD, Jean Bernard BONNENFANT et Anne MANSUY.

**PROCURATIONS :**

Sandra GRANDI est représentée par Rolland ARNAUD

Secrétaire de séance : Anne MANSUY élue à l'unanimité

**OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

Délibérations :

RTE-Mesures sénescence

Vente LEDDA Hervé

Achat DAVIN

Vente BONNET

ONF-PV Vente de bois

SIVU / RPI

DM Budgétaires-Travaux Chapelle- Façade Mairie / Chapelle + Volets – Chapitre Charge de personnel

Autres :

SOS Villages- Commission

Travaux ROUGON

Travaux PENIN / BORRELY-CD 05

Fibre

Parc photovoltaïque

Subventions (4)

Essais col des Garcinets (écurie automobile)

Info :

SAFER

PIZZABALLA

Demande d'installation

TAG-Salle

Eve CHAMPAVIER

DELMAS location

Cimetières / jardins, autres sujets

**APPROBATION du dernier compte rendu : à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **DELIBERATIONS**

**RTE** : Pour la partie faunistique, la convention est signée et la commune percevra 850 euros/an pendant 25 ans. Pour les mesures compensatoires de la ligne THT, la commune, en échange du gel de 3,2 hectares destinés aux mesures de sénescence, va percevoir 276.80 euros/an de location, versée en une seule fois dès la signature du bail, soit 8304 euros. Le bail doit être signé d'ici la fin de l'année 2021.

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le maire à signer ce bail emphytéotique et à accomplir toutes opérations y afférentes.**

**VENTE d'un terrain municipal** : Un propriétaire dans le lotissement souhaiterait acheter un terrain de 72m<sup>2</sup>. La commune lui céderait ce terrain sur les bases de ce qui a déjà été fait pour d'autres à savoir de 30€ du m<sup>2</sup> soit pour un total de 2160€.

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le maire à procéder à la cession et à signer tous actes y afférents.**

**ACHAT de fonciers forestiers** : Mme et Mr BRIMAUD quittent la commune et cèdent une large partie de leurs actifs sur la commune. Le maire s'est rapproché d'eux pour les terres du Clot du Sourd et du Col pour leur proposer que la commune s'en porte acquéreuse, ce qui permettrait de faire éventuellement rentrer ces bois dans le cadre des mesures compensatoires du parc photovoltaïque. La négociation associée à la volonté des propriétaires d'aider la commune ont permis un accord sur 4,66 ha répartis sur 9 parcelles pour une valeur de 3000€.

Ces parcelles sont voisines de parcelles communales pour 15 hectares environ qui pourraient aussi alimenter les ilots de sénescence.

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés donne son accord pour cette acquisition, pour créer la DM correspondante en prélevant en entretien de terrains, et autorise le maire à signer l'acte authentique.**

**VENTE d'une parcelle municipale** : Mme et Mr BONNET souhaiterait acquérir une petite parcelle jouxtant leur maison. La commune lui accorderait à raison de 30€ du m<sup>2</sup>, comme ci-dessus.

**Le conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le maire à procéder à la cession et à signer tous actes y afférents.**

**ONF** : Au sujet de l'**affouage**, la commune a encore la capacité de dégager sur la parcelle 33 quelques coupes de bois, représentant en moyenne 8 stères. Une affiche est apposée pour les inscriptions. Il a été décidé qu'elle les accorderait pour 150€.

La commune a dû déplorer **des vols de bois** sur son territoire de personnes résidentes et non résidentes de Bréziers. Il a été convenu, en fonction des possibilités offertes par le Code Forestier, afin de dissuader les contrevenants, d'une pénalité financière de 1000€ et de 3000€ en cas de récidive.

Par ailleurs, la commune va réglementer la circulation sur les pistes forestières en interdisant la circulation de tous véhicules à moteur à l'exception des résidents fiscaux et aux chasseurs ayant la carte de chasse sur ce territoire ainsi qu'à leurs invités. Une signalétique sera mise en place.

Un arrêté sera pris dans ce sens.

**Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le maire à faire l'acquisition des panneaux correspondants et les verbalisations pourront être faites dès son affichage.**

**SIVU / RPI :** Une ouverture de classe au RPI a enfin été actée. Un projet d'agrandissement de l'école de Théüs est en train de voir le jour.

Dans ce projet la commune propose que le SIVU, après modifications de ses statuts porte l'opération du début à la fin et qu'il soit propriétaire de la parcelle, cédée par la commune de Théüs où l'agrandissement sera effectué et de ce fait, qu'il soit le porteur de l'opération y compris en déléguant la maîtrise d'ouvrage à la CCSPVA, le demandeur de subventions, l'emprunteur éventuel auprès des banques et qu'il fasse ensuite la demande de contribution aux communes par répartition du quart comme cela a été envisagé et/ou en fonction du nombre d'élèves.

De même cet investissement pourrait être exonéré de taxe d'aménagement et de taxe foncière pour ne pas pénaliser le SIVU.

Par ailleurs, indépendamment de cette opération, la commune de Bréziers refusera toute augmentation de participation à la scolarisation des élèves.

**Dans ces conditions, le conseil approuve d'ores et déjà la modification des statuts du SIVU, et autorise le maire à signer tous documents y ayant trait ainsi que toutes opérations relatives à cette opération, y compris la caution de la commune sur sa quote-part de financement du SIVU si cela était exigé par le prêteur éventuel dans la limite de 50 000 euros.**

*Les élus doivent faire les prévisions d'effectifs pour la l'année scolaire de 2022-2023 et les faire remonter à la Mairie dans les meilleurs délais en tenant compte des nouveaux arrivants déjà sur place ou en cours d'installation ou d'achat.*

**PARC PHOTOVOLTAÏQUE :** La promesse de bail signée en décembre 2015 arrive prochainement à échéance le 15 février 2022.

Il convient donc de pouvoir la proroger car les autorisations permettant la réalisation du projet ne sont pas encore obtenues.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le maire à signer un avenant de prorogation avec la société ENGIE GREEN allant jusqu'en février 2025.**

#### **DM BUDGETAIRES :**

Une demande de devis a été faite pour refaire l'électricité de la chapelle du village afin de la mettre aux normes. L'estimatif ressort à 6086,06TTC. Une subvention du département, comprise entre 2500€ et 3000€ serait accordée (demande faite et acceptée).

En conséquence il y a lieu d'inscrire ce programme au budget et prélever l'autofinancement sur le compte entretien de terrains.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte cette opération, autorise la DM et autorise le maire à engager ces travaux et à signer tous actes y ayant trait.**

La rubrique Charges de personnel nécessite un complément de 3500 euros.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte cette opération, autorise la DM**

## **AUTRES**

- Un exploitant agricole installé récemment sur la commune, qui a bénéficié d'un Permis de construire pour un bâtiment agricole semble ne pas respecter les termes de son permis de construire. La mairie va prendre contact avec lui pour avoir des précisions et engagera, si nécessaire toutes opérations visant à faire respecter la conformité des travaux, ce qui, le cas échéant lui sera confirmé par lettre recommandée avant d'engager les procédures judiciaires.

-Unanimité-

**COMMISSION** : Une commission « SOS Villages » a été créé au sein des élus. En font partie :

Marion LACROIX  
Sébastien BARISONE  
Jean Bernard BONNENFANT  
Dominique DUBOIS  
Anne MANSUY

-Unanimité-

## **AUTRES**

- L'appartement communal au-dessus de la mairie, anciennement loué à Mme GARNIER est désormais libre. Il doit subir de nombreux travaux pour être aux normes. Le conseil doit prendre une décision sur ce qu'il va en faire. Mise en vente (ce qui impliquerait une copropriété avec la mairie), rénovation, utilisation pour un local à archives... Une visite des élus de cet appartement sera organisée.
- Des travaux de voirie et de débroussaillage à Champdarène (dans l'impossibilité de joindre le propriétaire ils lui seront facturés) ainsi qu'à Bréziers aux abords de chez Mr ROUGON sont engagés. .
- Mr PENIN a subi des inondations lors du dernier gros orage en septembre. Plusieurs options de travaux ont été évoquées, la décision finale devra être prise d'ici 8 jours avec le département pour une intervention avant le 15 novembre.
- La deuxième armoire pour la fibre a été positionnée. Les opérateurs ont détecté des réseaux bloquants et doivent revenir pour résoudre ce problème. Une fois que la fibre sera exploitable de façon optimale, ils prendront contact avec les intéressés pour effectuer des raccordements.

- Au sujet du parc photovoltaïque, il y a eu une discussion sur les objections diverses qui avaient été soulevées par l'ARS, le SDIS, l'ONF... Dans les jours qui viennent une nouvelle réunion va être organisée pour que la question soit réglée et que le permis puisse être signé rapidement. Nous espérons une fonctionnalité de l'installation pour 2023.
- La commune a perçu plusieurs subventions pour les travaux en cours ou à venir de la part du département 6938€ pour la voirie ( 5500 restent en attente) 14503€ au titre des droits de mutation et 401€ pour la TP.
- Une écurie automobile a demandé de faire des essais au col des Garcinets (entre Selonnet et les Bèz). Le conseil y est favorable, l'écurie devra saisir le conseil départemental.
- Jean Bernard BONNENFANT, Nathalie TREMOUILLOUX et Sébastien BARISONE poursuivent leur travail de recherche dans les cimetières de Bréziers et Chaumenq pour les contrats de concessions manquants ou sans concessions. Il s'agit de savoir quels emplacements peuvent être libérés et de savoir qui est redevable financièrement auprès de la commune.
- La SAFER a exercé son droit de préemption sur 3 terrains agricoles à la vente. Ceux-ci ont été attribués à des agriculteurs pour 2 d'entre eux et le troisième reste en attente d'une décision finale ultérieurement.
- Un devis auprès de l'entreprise PIZZABALLA a été demandé pour refaire la façade de la mairie : 12834€, ainsi que de la chapelle du centre du village : 4032€. Ceci sans les volets.  
Le conseil a trouvé judicieux de changer les volets en amont au lieu d'envisager une restauration de ceux-ci. Cela évitera, de surplus, de faire revenir l'entreprise pour faire les finitions. Les fenêtres pourraient à l'avenir être changées dans la mesure où les aides le permettraient.
- Un courrier d'un auto-entrepreneur en élevage d'insectes, a été envoyé à la mairie pour une prise de contact. A suivre...
- Des TAG ont été faits sur un mur de la salle multi-activités, une réflexion doit être envisagée pour empêcher une récurrence.

## INFORMATIONS

- Le Père Mickaël Fontaine fera une bénédiction des cimetières de Bréziers le 1<sup>er</sup> novembre à 11h. Il propose des cours de catéchisme et célébrera une cérémonie un dimanche par mois au village. Il se met également à disposition pour célébrer des événements (baptêmes, mariages...) sur la commune.
- Depuis le dernier recensement sur la commune, Bréziers compte environ 40 habitants de plus.

**LA SEANCE EST LEVEE A 23H17**

